



Directives techniques Programme de surveillance parasitaire

Table des matières

1. Introduction
2. But
3. Conditions d'admission au programme
4. Tâches incombant à l'éleveur
5. Tâches incombant au SSPR
6. Coûts
7. Procédure
 - 7.1. Inscription
 - 7.2. Envoi des échantillons coprologiques
 - 7.3. Résultats
 - 7.4. Clôture / prolongation du programme
 - 7.5. Cas particuliers
8. Dispositions finales
9. Entrée en vigueur

1. Introduction

Les endoparasites peuvent être à l'origine de pertes considérables dans la garde de petits ruminants. C'est fort de cette constatation que le SSPR propose un programme de surveillance parasitaire pour les moutons, les chèvres, les ovins laitiers, les cervidés et les petits camélidés. Les échantillons sont examinés au laboratoire de l'Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL). L'interprétation des résultats fournis par celui-ci de même que les recommandations de traitement se font par les collaborateurs du SSPR.

2. But

Le but du programme de surveillance parasitaire est de déterminer le taux de verminose de différents groupes d'animaux d'un troupeau par l'examen régulier d'échantillons de fèces et de définir le moment propice à une vermifugation. De cette manière le programme permet de traiter uniquement lorsque la nécessité en a été démontrée. Par ailleurs, des examens d'efficacité permettent de constater quelles préparations sont encore suffisamment efficaces dans un troupeau ou quelles substances actives ne peuvent plus y être utilisées. Cela permet à son tour d'éviter les administrations de médicaments inutiles ou inefficaces.

3. Conditions d'admission au programme

Tous les membres actifs du SSPR peuvent prétendre participer au programme de surveillance parasitaire. On peut y examiner des échantillons de fèces de moutons, chèvres, ovins laitiers, cervidés ou petits camélidés. Il n'est en revanche pas possible, dans le cadre de ce programme, de faire examiner des échantillons provenant d'autres espèces.

4. Tâches incombant à l'éleveur

L'éleveur prélève les échantillons coprologiques selon les indications fournies dans le document «Instructions relatives au prélèvement et à l'envoi dans le cadre du programme de surveillance parasitaire». Il doit en particulier veiller aux exigences requises à l'emballage et à l'affranchissement lors de l'envoi. En outre, le détenteur est responsable du fait que le formulaire du laboratoire soit complété correctement et envoyé au laboratoire avec l'échantillon correspondant. La sélection des animaux échantillonnés doit être réalisée selon les explications données en annexe.

Le détenteur informe le SSPR en cas de changement de vétérinaire d'exploitation.

5. Tâches incombant au SSPR

Les collaborateurs du SSPR évaluent les résultats d'examen fournis par le laboratoire et élaborent des recommandations dans un commentaire rédigé par écrit traitant de l'éventualité d'une vermifugation ainsi que du moment pour la réaliser, de même que de la substance active à employer. En outre ils font également une recommandation quant au moment d'envoyer les prochains échantillons. Le résultat du laboratoire et le commentaire sont envoyés au détenteur de même qu'au vétérinaire d'exploitation.

6. Coûts

Le programme de surveillance parasitaire est disponible en plusieurs variantes. En principe, le choix du programme dépend de l'espèce, de la taille du troupeau ainsi que de la situation parasitologique dans l'exploitation.

Pour toutes les espèces animales, des offres avec 5, 10 ou 15 échantillons fécaux sont disponibles. Les tarifs en vigueur sont inscrits dans le document "tarifs SSPR".

7. Procédure

7.1. Inscription

L'inscription au programme se fait au secrétariat du SSPR. Celui-ci envoie les documents nécessaires comme les instructions, les formulaires d'analyse (bons d'achat) ainsi que les enveloppes d'envoi au nouveau participant. La facturation du programme se fera en même temps.

7.2. Envoi des échantillons coprologiques

Une fois les documents reçus, les premiers échantillons coprologiques peuvent être envoyés au laboratoire selon les instructions correspondantes.

7.3. Résultats

Les collaborateurs du SSPR élaborent les recommandations sur la base du résultat du laboratoire, des indications données par le détenteur des animaux sur le formulaire d'analyse ainsi que des connaissances scientifiques actuelles. L'examen des échantillons coprologiques offre un instantané de la situation. Les animaux n'excrètent pas tous les jours la même quantité d'œufs ou de larves avec les fèces. En outre, il

importe de prendre en compte le fait que le taux de verminose individuel peut considérablement varier au sein du troupeau.

7.4. Clôture / prolongation du programme

Lorsque le nombre d'échantillons du programme commandé est épuisé, le programme est clôturé. Il n'est pas renouvelé automatiquement. Pour le prolonger, l'éleveur s'annonce au secrétariat du SSPR, qui lui enverra à nouveau les documents correspondants. Au cas où un nombre d'échantillons plus élevé a été envoyé que ce que ne prévoit le programme commandé, le SSPR est habilité à établir et facturer un nouveau programme correspondant à l'ancien. Les échantillons en excédent sont déduits directement (solde d'ouverture).

7.5. Cas particuliers

Si une exploitation envoie plus de 10 échantillons à la fois, le SSPR doit en être informé au moins 1 semaine à l'avance. Cela permet au personnel de laboratoire du FiBL de planifier son travail de la meilleure façon possible.

Lorsqu'un détenteur envoie des échantillons coprologiques de différentes espèces de petits ruminants, il importe d'utiliser les formulaires d'analyse élaborés pour les espèces correspondantes.

8. Dispositions finales

Les exploitations qui participent au programme de surveillance parasitaire s'engagent à respecter les directives techniques. En cas de non-respect à celles-ci, la gérance du SSPR se réserve le droit d'exclure le membre en question du programme.

9. Entrée en vigueur

Les présentes directives entrent en vigueur le 1^{er} avril 2019 et remplacent la version antérieure.

Annexes

- Annexe 1: «Instructions relatives au prélèvement et à l'envoi de fèces dans le cadre du programme de surveillance parasitaire» et «Formation de groupes significatifs pour l'échantillonnage fécal»
- Annexe 2: Autres facteurs influant sur la bonne gestion des parasites
- Annexe 3: Gestion des pâtures
- Annexe 4: Remarques concernant la gestion parasitaire pour le gibier d'élevage
- Annexe 5: Remarques concernant la gestion parasitaire chez les petits camélidés

Ce document est principalement rédigé à la forme masculine générique et s'adresse naturellement aussi aux personnes de sexe féminin.

Annexe 1

Instructions

relative au prélèvement et à l'envoi des échantillons coproscopiques dans le cadre du programme de surveillance parasitaire du SSPR

1. Sélection des animaux

Commencez par sélectionner les animaux que vous souhaitez échantillonner, identifiez-les ou notez leur numéro de marque auriculaire. Vous pouvez envoyer des fèces fraîches d'animaux individuels (= échantillon coproscopique individuel) ou faire analyser de manière groupée les fèces fraîches de 2 à 5 animaux d'un groupe (= échantillon coproscopique collectif). Veuillez tenir compte des indications relatives à la formation judicieuse des groupes (cf. au verso).

L'examen d'échantillons individuels est principalement recommandé en présence de problèmes au niveau d'individus.

Veuillez planifier le prélèvement et l'envoi des échantillons pour le lundi.

Si vous comptez envoyer plus de 10 échantillons, il importe d'en informer le SSPR une semaine avant l'envoi.

2. Prélèvement de l'échantillon

Enfilez des gants jetables et prenez un nouveau sachet en plastique pour chaque échantillon. Pour un échantillon coproscopique individuel, il est préférable de prélever avec ménagement les fèces directement dans le rectum avec 1 ou 2 doigts de la main gantée. Une autre solution consiste à ramasser au sol les fèces **fraîchement** déposées de l'animal choisi.

Pour un échantillon coproscopique collectif, prélevez de 5 animaux d'un groupe au maximum la même quantité de fèces fraîches de chaque animal jusqu'à pouvoir remplir environ ½ gobelet de yoghurt.

Si les fèces sont récoltées au sol, elles doivent pouvoir être attribuées aux animaux sélectionnés et être fraîches. Vous pouvez également temporairement séparer les animaux sélectionnés du troupeau, les placer sur une place propre et en dur (par exemple une courette de sortie) et attendre la défécation de chaque animal.

3. Emballage et formulaire d'examen

Mettre les fèces dans un **sachet en plastique étanche** (par exemple un sachet de congélation), bien le refermer et le placer dans un deuxième sachet en plastique. Également bien refermer celui-ci et **étiqueter de manière univoque**.

Toujours remplir intégralement le **formulaire d'examen**, car c'est la seule manière de pouvoir faire une recommandation de traitement précise.

Chaque formulaire d'examen donne droit à un examen coproscopique. Veuillez toujours compléter intégralement un formulaire d'analyse distinct pour chaque échantillon coproscopique individuel comme pour chaque échantillon coproscopique collectif.

4. Envoi

Placer le formulaire rempli, accompagné des échantillons coproscopiques emballés dans une des **enveloppes d'envoi préadressées** fournies par le SSPR, que l'on veillera à bien refermer.

Pour les **envois multiples** veuillez numéroter les enveloppes d'expédition au verso (1, 2, 3, etc.).

Remettre l'envoi **le lundi au guichet de la poste (courrier A)**. Depuis le 1^{er} janvier 2022, l'envoi de matériel biologique coûte CHF 3.40 jusqu'à 5 cm d'épaisseur et 250 g au maximum. Les envois plus volumineux ou plus lourds sont considérés comme paquets. La **mention «LAB»** doit obligatoirement figurer sur l'emballage, au-dessus de l'adresse ou dans l'affranchissement.

Les échantillons coproscopiques doivent être conservés au frais (température du réfrigérateur, 3 jours maximum) jusqu'à l'envoi.

Après réception des résultats du laboratoire, les collaborateurs du SSPR rédigent une recommandation quant à la nécessité de vermifuger les animaux, à quel moment et avec quelle préparation. Ils proposent également une date pour l'envoi des prochains échantillons. Par ailleurs, votre vétérinaire d'exploitation reçoit également une copie des résultats de laboratoire, accompagnée de la recommandation de traitement.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter l'équipe du SSPR.

Indications relatives à la formation judiciaire de groupes pour le prélèvement d'échantillons coproscopiques

Un troupeau est rarement constitué d'animaux identiques en termes d'âge, d'état d'embonpoint, de stade de gestation etc. Cependant, tous ces facteurs influent sur le taux de verminose des animaux. Plus la taille d'un groupe d'animaux est élevée, plus il est important de tenir compte de ces différences au moment du prélèvement des échantillons.

Une des distinctions les plus importantes est celle de **l'âge**. De manière générale, les animaux juvéniles sont nettement plus fortement affectés par les parasitoses que leurs congénères adultes. **Il faudrait donc toujours former un groupe distinct de jeunes animaux et envoyer un échantillon coproscopique collectif de ceux-ci.**

Au moment de décider s'il est judicieux de former des groupes supplémentaires, on tiendra compte des éléments suivants:

- état de santé: bien observer les animaux pour reconnaître les symptômes de verminose tels que perte de poids, chute de productivité (lait, gains journaliers, retard sur le reste du troupeau), pelage hirsute ou toison sèche, diarrhée, conjonctives pâles;
- on recommande aux éleveurs qui manquent d'assurance dans l'observation des animaux de prélever un échantillon d'un groupe qui a vraiment l'air «en bon état» et ne présente assurément aucun symptôme de verminose. Le résultat de laboratoire de ces animaux devrait afficher une valeur d'excrétion d'œufs de parasites réduite;
- lorsque seuls quelques animaux présentent des symptômes de verminose, il peut être utile de les faire examiner au moyen d'échantillons individuels;
- l'échantillon coproscopique offre une image instantanée. Le degré de verminose d'un troupeau peut évoluer très rapidement, en particulier lorsque les conditions météorologiques sont favorables aux parasites (chaud et humide).

Examens complémentaires

Les examens complémentaires suivants ne sont pris en charge par le SSPR **que sur entente préalable**, autrement un formulaire supplémentaire est facturé par examen complémentaire:

- moutons et chèvres: recherche des vers pulmonaires et de la grande douve du foie;
- petits camélidés: recherche des vers pulmonaires et de la grande douve du foie;
- cervidés: recherche de la grande douve du foie.

Annexe 2

Autres facteurs influant sur la bonne gestion des parasites

La vermifugation d'animaux ne constitue qu'une pièce de la mosaïque d'une gestion des parasites couronnée de succès. Les aspects ci-dessous sont également à prendre en compte pour réduire la pression parasitaire.

- **Résistance des animaux**

Plus les animaux ont de vitalité, mieux leur système immunitaire peut lutter contre les parasites. Un affouragement optimal, un approvisionnement régulier et équilibré en minéraux ainsi qu'une garde qui corresponde aux besoins des animaux offrent les conditions assurant un déroulement optimal des fonctions physiologiques.

- **Aspects zootechniques**

La robustesse du système immunitaire dépend notamment des dispositions génétiques. Il convient donc de porter une attention accrue à ce point lors de la sélection des animaux utilisés en élevage. La sélection devrait se servir d'animaux qui affichent un état de santé général optimal et des bonnes performances (croissance, fertilité, lactation) malgré une certaine pression parasitaire. Les vers ne sont en effet pas en mesure de bien se développer dans l'organisme d'animaux dotés d'un système immunitaire robuste. Cela explique pourquoi ceux-ci n'excrètent que rarement des œufs de parasites en grand nombre. Les animaux qui excrètent de manière répétée de grandes quantités d'œufs de vers ne sont donc adaptés à l'élevage que sous réserve, même si leur état sanitaire est bon. Compte tenu de cet aspect, il peut se révéler intéressant d'examiner les animaux sélectionnés pour l'élevage une ou plusieurs fois au moyen d'échantillons coprologiques individuels.

- **Maintenir la pression parasitaire basse dans l'environnement**

Cela comprend une gestion optimisée des pâtures. À voir dans l'annexe 3 ci-après.

- **Stratégies de vermifugation alternatives**

Un grand nombre de travaux de recherche ont été menés dans ce domaine au cours des dernières années. L'affouragement de tanins condensés (p.ex. contenus dans l'esparcette) semble très prometteur. L'effet s'avère limité dans le temps, raison pour laquelle il importe d'affourager de l'esparcette à intervalles réguliers et en concentration suffisante.

- **Attention lors de l'achat d'animaux!**

L'achat d'animaux infestés par des parasites est parfois à l'origine de l'introduction de vers résistants. Afin de minimiser le risque, les animaux achetés doivent d'abord être tenus individuellement et peuvent être intégrés dans le troupeau qu'après un examen des fèces et une éventuelle vermifugation réussie.

Annexe 3

Gestion des pâtures

Les facteurs ci-après contribuent à l'optimisation de la gestion des pâtures :

- **Exposition, prairie «favorable aux parasites»**

Les parasites aiment généralement les conditions humides et chaudes. Les larves de parasites survivent particulièrement bien sur les pâtures ou les surfaces ombragés, là où l'eau stagne ou dans les zones marécageuse. Il est donc recommandé de clôturer les zones avec d'eau stagnante, des ruisseaux et des zones humides et ombragés tout au long de la journée. En revanche, un fort ensoleillement et des pâtures secs ont une incidence positive sur la gestion des parasites.

- **Durée de l'utilisation**

Les oeufs des parasites qui sont excrétés dans les fèces ont besoin d'un certain temps pour se développer en larves infectieuses. La durée d'utilisation d'un pâturage devrait donc être choisie de manière à interrompre un cycle complet de développement et d'éviter que les animaux se réinfectent avec des larves nouvellement développées. Le temps de développement minimum pour les parasites est d'environ 10 jours par beau temps. Cela signifie que la durée idéale de pâture est de 1 semaine jusqu'à max. 10 jours). La taille des parcelles doit être choisie de manière à ce que le fourrage soit consommé pendant cette période.

- **Fréquence d'utilisation**

Les larves qui restent sur une surface après un changement de pâturage peuvent être ingérées lors du prochain passage et ainsi réinfecter les animaux. Il faut donc éviter un retour rapide à la parcelle en question. Lorsqu'une surface est utilisée plus de deux fois par saison de pâture, la pression parasitaire sur une parcelle est considérée comme élevée. La durée minimale entre deux pâtures est de 6 à 8 semaines. Si les animaux sont estivés, les pâtures de la ferme d'origine peuvent ainsi être soulagés pendant plusieurs mois.

- **Nombre d'animaux / nombre d'animaux juvéniles**

La pousse de la végétation sur un pâturage varie en fonction de la saison et des conditions climatiques. Pendant la saison de pâture, il est conseillé d'ajuster la taille du troupeau à la plus basse quantité de fourrage possible et de laisser paître le surplus par d'autres animaux ou faucher. En principe, plus on tient d'animaux sur une surface donnée et plus la pression parasitaire croît. Si de nombreux animaux sensibles (jeunes animaux) se trouvent dans un pâturage, l'excrétion d'œufs de parasites est généralement accrue et la pression parasitaire augmente.

- **Mesures de réduction de la pression parasitaire**

Si la gestion des pâtures ne peut pas être choisie de manière à ce que la pression parasitaire reste faible en raison des facteurs décrits ci-dessus, il faut essayer de réduire à nouveau la pression parasitaire au moyen de mesures supplémentaires sur le pâturage. Une possibilité est d'alterner la pâture avec une coupe utilitaire ou de mettre en œuvre une pâture mixte. Pour cette dernière, il s'agit de faire paître sur la même surface différentes espèces animales dont le spectre parasitaire n'est pas le même. Les parasites d'une espèce sont ainsi ingurgités par l'autre espèce et ne peuvent survivre dans le mauvais hôte, ce qui réduit la pression parasitaire au pré. Les espèces entrant en ligne de compte pour les moutons ou les caprins sont les équidés (chevaux, poneys et ânes). Le pâturage simultané d'ovins ou de caprins avec des bovins devrait être évité en raison du risque de transmission du virus BKF ("fièvre catarrhale maligne") aux

bovins. Idéalement, les pâturages devraient d'abord être pâturés avec de bovins, puis avec des moutons ou des chèvres. Dans le cas contraire, une pause de pâture d'au moins 4 semaines doit être observée.

Pour les petits camélidés, la pâture mixte se fait idéalement avec des équidés. Les ruminants affichent un spectre de parasites semblable à celui des petits camélidés, raison pour laquelle ils sont à éviter.

Sur les surfaces particulièrement critiques qui n'autorisent ni une coupe utilitaire ni une pâture mixte, on recommande une coupe de nettoyage après l'utilisation: lorsqu'une surface est broutée à ras du sol ou fauchée, le rayonnement solaire UV est en mesure d'inhiber le développement des larves des vers. Compte tenu du fait que les surfaces ne sont généralement pas broutées de manière régulière, il importe donc, après la pâture, de faucher les herbes hautes restantes. On veillera ici à retirer le matériel fauché du pâturage, car une couche de paillis compacte offre aux larves infectieuses une protection contre la chaleur et le dessèchement.

- Attention pâture permanente / aires de sortie

On portera une attention particulière aux pâturages jouxtant les étables. D'expérience, ils sont généralement utilisés beaucoup plus fréquemment qu'ils ne devraient l'être et servent même souvent d'aire de sortie. Ces surfaces représentent une menace sérieuse de verminose grave. Si les animaux doivent pouvoir sortir en hiver, une aire de sortie en dur et non herbagée – ne pouvant pas être contaminée par des larves de parasites – est mieux appropriée qu'un pré fréquemment utilisé.

Les facteurs et mesures décrits ci-dessus constituent des instruments d'optimisation de la gestion des parasites. Il est difficile de mettre en œuvre tous les points dans tous les cheptels et sur tous les pâturages, de sorte à maintenir la pression parasitaire constamment basse. L'objectif doit être d'adapter les facteurs décisifs pour l'exploitation individuelle de sorte à maintenir la pression parasitaire dans la mesure du supportable, afin que seul un petit nombre de traitements vermifuges soient nécessaires.

Annexe 4

Remarques concernant la gestion parasitaire pour le gibier d'élevage

Dans la gestion parasitaire du gibier en parc, il convient de veiller à certaines particularités:

- **Changements de pâturage**

Les clôtures doivent satisfaire les exigences d'un parc à gibier et sont donc plus ou moins fixes. Par conséquent, les surfaces pâturées sont le plus souvent utilisées plus de deux fois par an et plus longtemps que les 7 à 10 jours recommandés. On recommande de planifier des possibilités de changement de pâturage déjà lors de la planification de l'enclos. Selon la situation, trois à cinq parcelles sur lesquelles une coupe de nettoyage ou de fanage est idéalement réalisée après une pâture ont fait leurs preuves. Un changement de pâture est également recommandé pour des questions de qualité du fourrage, car la couverture végétale souffre parfois considérablement selon la météo lors de pâture permanente et ne permet plus d'assurer un approvisionnement suffisant des animaux par la seule pousse au pré.

- **Échantillon / traitement ciblé**

La plupart du temps, les cervidés adultes développent une immunité suffisante contre les parasites. Cependant, les animaux juvéniles sont généralement aussi nettement plus fortement infestés que les adultes. Un prélèvement ciblé d'échantillons des animaux juvéniles n'est cependant pas très aisé dans une harde d'animaux sauvages. Le parc sélectif à faon offre la possibilité de le faire. Il doit être conçu de telle sorte à en permettre une utilisation principalement par les animaux juvéniles. Si on les habitue à y trouver de temps à autre un aliment complémentaire, on pourra aussi y récolter des excréments de manière ciblée et en cas de besoin, réaliser un traitement de ce groupe d'animaux.

- **Autres facteurs**

À l'heure actuelle, la situation parasitaire dans les exploitations suisses de cervidés est (encore) relativement favorable. On observe que rarement de fortes pressions parasitaires et les résistances sont assez rares. Cependant, la situation observée dans les pays pratiquant une forme plus intensive de garde de cervidés nous montre qu'il est important de mettre en œuvre des mesures permettant de préserver le plus longtemps possible cette situation favorable.

On se rappellera que plus le nombre d'animaux gardés sur une surface donnée est élevé, plus la pression parasitaire croît. Une petite harde indemne de problèmes parasitaires est plus rentable qu'un troupeau un peu plus grand qui doit être vermifugé régulièrement. En outre, chaque traitement accroît le risque de voir se développer des résistances. On recommande donc de vermifuger que lorsque l'échantillon coprologique en a démontré la nécessité ou lorsque des symptômes cliniques évidents d'infestation parasitaire sont présents.

Annexe 5

Remarques concernant la gestion parasitaire chez les petits camélidés

Il y a également quelques particularités à prendre en compte dans la lutte antiparasitaire chez les petits camélidés.

- **Échantillons coprologiques individuels / collectifs**

En Suisse les troupeaux de petits camélidés sont par exemple, généralement plus petits que les troupeaux de moutons. Dans les troupeaux très petits on recommande de prélever des échantillons individuels. Dans les troupeaux de plus grande taille, on recommande une répartition en animaux adultes et animaux juvéniles ou en groupes de pâture (p.ex. groupe de mâles / groupe de femelles).

- **Symptômes de verminose**

Les lamas et les alpagas sont couverts d'une toison épaisse. Une évaluation visuelle de l'état d'embonpoint s'avère déjà difficile à partir d'une longueur de poils même moyenne. Lorsque des symptômes de maladie sont clairement visibles ou que l'on observe une modification du comportement, la verminose est alors souvent déjà très avancée. Il est donc essentiel d'assurer une surveillance régulière de l'état sanitaire, y compris l'évaluation de la condition corporelle par palpation. Dans la mesure du possible le pesage régulier des animaux permet un contrôle de la condition corporelle. Des symptômes tels qu'amaigrissement, conjonctives pâles, diarrhée, pelage hirsute ou un isolement du reste du troupeau peuvent constituer des indices de verminose. Dans ce cas nous recommandons d'envoyer un échantillon coprologique distinct des animaux concernés. En cas de doute, il peut s'avérer utile de répéter l'échantillon.

- **Aire de défécation**

Une particularité utile des petits camélidés est le fait qu'ils urinent et défèquent à un endroit défini, c'est l'aire de défécation. En retirant quotidiennement les excréments accumulés on peut réduire efficacement la contamination des pâturages par les larves de parasites. Il convient cependant de quand même veiller à ce que les petits camélidés disposent d'une taille de parcelle autorisant un changement de pâture tous les 7 à 10 jours.

- **Petite douve du foie**

Une autre différence essentielle par rapport aux moutons et aux chèvres est la sensibilité des lamas et des alpagas à la petite douve du foie. Ce parasite peut entraîner des symptômes même en présence d'une infestation très faible. Par contre, la petite douve est très fréquente chez les moutons et les chèvres sans toutefois provoquer de symptômes importants, même en cas de forte infestation. C'est une raison suffisante pour ne pas placer les petits camélidés sur les mêmes surfaces que les autres petits ruminants.

- **Traitements**

Des résistances apparaissent contre certains vermifuges dans les détentions Suisses de petits camélidés. Heureusement, elles ne sont pas encore très répandues. Afin de préserver cette situation favorable le plus longtemps possible, il ne faudrait réaliser un traitement que lorsque la nécessité en a été démontrée au préalable au moyen d'un examen coprologique. Les symptômes visibles ne pouvant pas permettre de distinguer s'il s'agit d'une infestation par des nématodes gastro-intestinaux ou par des petites douves, cet examen trouve ici toute sa validité. Par ailleurs le traitement des différents parasites requiert différentes préparations. Autrement dit, seul un diagnostic correct permet de réaliser un traitement ciblé.